



Déclaration liminaire – CAPA CFP-PPCR – P.L.P. MARDI 08 MARS 2022 à 10H30 - Visioconférence

Nous sommes réuni-es ce jour, journée internationale des droits des femmes et d'un mouvement social de revendication de ces droits, pour une CAPA en visioconférence.

Nous sommes surpris de ces 2 choix :

- D'abord celui d'organiser cette CAPA en visioconférence alors qu'un présentiel pouvait s'envisager. Nous rappelons que nous travaillons avec des classes en effectif complet tous les jours. Nous voyons que, dans la continuité de la loi de transformation de la fonction publique qui a mis à distance les organisations syndicales des décisions démocratiques, le choix de nous mettre à distance se fait aussi, dans le peu d'instance qu'il reste, par l'utilisation permanente et peu propice à de bons échanges de la visioconférence.
- Ensuite, d'organiser en ce 8 MARS, jour d'une grève féministe, mouvement de lutte pour les droits des femmes, une réunion de cette nature.

Pour ce qui est des recours, nous pouvons noter, pour cette deuxième CAPA Recours, la constance du nombre de ceux-ci.

3 recours cette années, un seul commenté, comme en 2021.

Comme l'année dernière, le faible taux de demande n'est pas le signe d'une amélioration de la mise en œuvre du PPCR mais bien le signe que la lourdeur de la procédure, que sa longueur et que le manque de confiance dans l'institution a fini de décourager de nombreux-ses collègues.

D'ailleurs, le seul recours documenté par l'intéressé devrait nous interpeler car il synthétise à lui seul l'aberration de ce système d'évaluation et la déconnexion qu'il entretient avec le réel et que nous dénonçons.

Il s'agit ici, d'un personnel précédemment promu à l'accélération de carrière sur l'échelon 8 par un avis général excellent et qui, 2 ans après se retrouve avec un avis général satisfaisant et un item précédemment évalué excellent transformé en « à consolider ».

Ce même collègue est jury d'examen des PLP et a été sollicité pour être chargé de mission (ce qu'il avait refusé) mais se voit totalement dégradé dans l'appréciation qui est faite de sa carrière.

Qu'est ce qui a pu changer en 2 ans pour qu'un collègue plonge ainsi dans l'appréciation de son travail ? En dehors de l'évaluateur disciplinaire et d'une crise sanitaire persistante et violente pour toutes et tous, nous ne voyons pas.

D'ailleurs, le chef d'établissement, qui participe à la co-évaluation, ne semble pas raccorder avec l'avis disciplinaire proposé et montre qu'il s'inscrit bien dans la continuité des évaluations précédentes.

On ne s'y prendrait pas mieux pour décourager les collègues, la bienveillance conseillée en période de pandémie semble bien loin des intentions qui ont présidé à cette évaluation.

C'est pourquoi, nous souhaitons rappeler notre opposition à cette prétendue amélioration de l'avancement : 30% des collègues seulement peuvent y prétendre, alors que la grande majorité des enseignants est fortement impliquée dans la réussite des élèves. Ces modalités d'évaluation conduisent au découragement des collègues. Certain·es se sentent victimes de l'arbitraire le plus total avec des appréciations finales souvent perçues comme injustes tant elles sont incohérentes et non révélatrices de leur travail.

De plus, le PPCR ne permet pas une revalorisation salariale, plus que nécessaire. Nous dénonçons la logique d'austérité au sein de l'Éducation Nationale, qui se manifeste avec le gel du point d'indice et qui fait que, d'après une étude de l'Insee, les rémunérations des professeur·es sont très inférieures à celles des autres fonctionnaires de catégorie A.

Les annonces récentes du gouvernement sortant sur son projet à venir ne sont pas de nature à nous apaiser sur cette question. La libéralisation de l'école et sa marchandisation annoncée ne peuvent qu'inquiéter quant à l'avenir de notre profession et de celui des enfants qui traverseront l'École de demain.

La CGT Educ'Action réaffirme ses revendications pour une véritable revalorisation salariale garantissant l'égalité professionnelle par son attachement à un système égalitaire d'avancement automatique, par une promotion déconnectée de l'évaluation professionnelle, par une grille indiciaire de rémunération compensant la perte du pouvoir d'achat de 18% depuis 2000 et reconnaissant les qualifications.

Cette déconsidération du travail des collègues est d'autant plus difficilement acceptée que la situation sanitaire actuelle entraîne un investissement et une charge de travail supérieure qu'ils·elles assument avec dévouement.

Enfin, nous profitons de cette CAPA pour, une nouvelle fois, dénoncer la mise à mort du paritarisme par le gouvernement. Le paritarisme est un garde-fou.

C'est la garantie d'une certaine transparence, qu'un contrôle collectif peut être mené face aux favoritismes, aux passe-droits divers mais aussi aux erreurs humaines. C'est un acquis en matière de transparence et de traitement égalitaire des carrières des personnels et une garantie d'indépendance du service public d'éducation. Le détruire est un recul considérable de notre démocratie sociale. Les élu·es siègent dans l'intérêt des personnels et revendiquent que les CAPA retrouvent leurs attributions et leurs fondements. Cette mort de la démocratie au sein de notre institution a lieu à un moment de poussée de la répression syndicale, de poussée des politiques néo-libérales. Soyons attentifs·ves et protégeons l'École.